



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Rapport Annuel 2009 - 2010



Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur,
- empathie,
- engagement,
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect.

Montréal, le 31 mai 2010

Monsieur Yvon Vallières
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-cinquième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Kathleen Weil

Montréal, le 31 mai 2010

Madame Kathleen Weil
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9^e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-cinquième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 31 mai 2010

Maître Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente-cinquième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente et directrice générale	Johanne Côté, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2009
Administrateurs	Danielle Bonenfant, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2009
	Lucie Bonin, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2008
	Francine Demeules, HD	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2008
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2007
	Marie-Ève Durand, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
	Kim Farrell, HD	Estrie et Montérégie	Janvier 2010
	Marcel Langlois, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2008
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Septembre 2009
	Jessica Nadon, HD	Montréal et Laval	Mai 2007
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
	Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2008
	Paule Trépanier, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2009
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p. MAP		Juillet 2007
	Abdellatif Chouky, MBA		Mai 2008
	Sylvie Hertrich		Mai 2008
	Carole Lemire, inf. PhD.(c)		Janvier 2010

Comité exécutif

Johanne Côté, HD
 Marcel Langlois, HD
 Josée Tessier, HD
 Jessica Nadon, HD
 Francine Boivin, dt.p.MAP

Présidente et directrice générale (à partir du 21 mai 2009)
 Vice-président
 Trésorière
 Administratrice
 Administratrice nommée

Personnel du siège social

Présidente et directrice générale
 Directrice générale et secrétaire
 Secrétaire de l'Ordre

Coordonnatrice, Développement de la pratique professionnelle
 Coordonnatrice, Services professionnels
 Coordonnateur, Ressources financières et matérielles
 Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles
 Inspectrice
 Secrétaire de direction, Présidente et directrice générale
 Adjointe à la direction générale
 Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre
 Adjointe administrative, Développement de la pratique professionnelle
 Adjointe administrative, Services professionnels
 Commis Internet

Secrétaire du Comité d'équivalence

Johanne Côté, HD (depuis le 21 mai 2009)
 Dominique Derome, FCMA (jusqu'au 20 mai 2009)
 Agathe Bergeron, HD (par intérim du 21 mai 2009 au 13 septembre 2009)
 Janique Ste-Marie, notaire (à partir du 14 septembre 2009)
 Karyne Bédard
 Agathe Bergeron, HD
 Walter Barbosa
 Adriana Elvira (depuis le 30 novembre 2009)
 Carolle Bujold, HD
 Élisabeth McDermott
 Mireille Beaudry (jusqu'au 21 septembre 2009)
 Geneviève Degré (par intérim)
 Nadine Caron
 Jinette Laparé
 Marie-Michèle Jacob, HD (jusqu'au 3 juin 2009)
 Joëlle Mbanga, HD (du 19 juin 2009 au 24 mars 2010)
 Louane Arsenault, HD (depuis le 25 novembre 2009)



Rapport de la présidente et directrice générale

Le présent rapport annuel, le 35^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Le 11 mai 2007, les administrateurs de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** ont adopté une planification stratégique couvrant la période 2008–2011.

De cette planification, des activités ont été identifiées en relation avec les orientations stratégiques fixées. Les cinq orientations définies pour l'horizon 2008-2011 sont :

1. Répondre aux besoins croissants en hygiène dentaire de la population à mobilité réduite et vulnérable.
2. S'assurer que les membres soient outillés adéquatement pour éduquer efficacement.
3. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la dentisterie pour que la réglementation et la formation soient favorables au public.
4. Maintenir de hauts standards de qualité dans les processus fondamentaux et statutaires de la profession d'hygiéniste dentaire : recrutement, formation initiale, admission, inspection professionnelle, formation continue, service au public, syndicat et discipline.
5. Évaluer les besoins croissants de la population et favoriser la disponibilité en hygiénistes dentaires pour y répondre.

Et maintenant, voici les activités plus spécifiques en fonction de nos orientations stratégiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS EN HYGIÈNE DENTAIRE DE LA POPULATION À MOBILITÉ RÉDUITE ET VULNÉRABLE

Pour atteindre les objectifs de cette orientation stratégique, l'OHDQ maintient différents partenariats :

- **Le Centre d'excellence pour la santé buccodentaire et le vieillissement de l'Université Laval de Québec** : Nous avons renouvelé notre soutien financier au Centre d'excellence et nous siégeons toujours au *Comité d'organisation des soins et services* de celui-ci.

• Recherche sur les disparités en santé buccodentaire au Canada

Nous participons encore à cette importante étude pancanadienne mise sur pied par l'Université McGill de Montréal.

Nous avons participé à des sessions de travail concernant cette étude les 1^{er} et 2 octobre 2009.

Pour l'Ordre, il est très important de s'impliquer activement dans ce projet puisque les disparités en santé buccodentaire sont non seulement injustes et inévitables, mais également tout à fait évitables.

De plus, depuis déjà plusieurs années l'OHDQ participe activement aux travaux du dossier « À l'écoute les uns des autres ». Un autre projet de l'Université McGill qui en est à son 2^e volet, soit la conception d'une formation en ligne pour les futurs professionnels de la santé buccodentaire, ainsi que pour ceux qui l'exercent déjà.

Cette formation portera sur la connaissance de la clientèle vulnérable et le développement de nos habiletés à bien les traiter.

S'ASSURER QUE LES MEMBRES SOIENT OUTILLÉS ADÉQUATEMENT POUR ÉDUCER EFFICACEMENT

• Politique de formation continue obligatoire

Le bilan de la première année d'implantation de notre *Politique de formation continue obligatoire* nous a permis de constater que la très grande majorité des hygiénistes dentaires ont atteint et souvent ont même dépassé l'objectif des vingt (20) heures de formation tel qu'exigé par l'Ordre.

Je vous rappelle que l'objectif général de cette politique s'inscrit dans la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et plus particulièrement dans le rôle qu'il doit jouer en regard de la compétence professionnelle de ses membres.

Poursuivons maintenant avec d'autres activités reliées à cet enjeu :

• Prévention dentaire factuelle

Dans la poursuite de cette étude observatrice afin de mieux cibler les besoins en formation continue de nos membres, nous avons effectué un deuxième sondage, lequel porte cette fois-ci sur : *Les clientèles vulnérables*.

Une formation en lien avec les résultats du premier sondage sera donnée en hiver 2011.

• *Activité d'avril 2009*

Le thème pour le mois de la santé bucco-dentaire 2009 fut : *Les effets néfastes des boissons énergisantes sur votre santé buccodentaire.*

Encore une fois cette année, les hygiénistes dentaires ont répondu en grand nombre et réalisé des activités de sensibilisation dans toutes les régions du Québec, et ce, tout au long du mois d'avril.



TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DE LA DENTISTERIE POUR QUE LA RÉGLEMENTATION ET LA FORMATION SOIENT FAVORABLES AU PUBLIC.

Modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie

Encore une fois, au cours de cet exercice, un de nos dossiers prioritaires fut celui de la *Modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé dentaire publique.*

En effet, nous avons participé à plusieurs rencontres avec les dirigeants de l'Office des professions du Québec et ceux de l'Ordre des dentistes du Québec.

Toutes ces rencontres se sont déroulées dans un esprit de collaboration. De grandes avancées ont été effectuées et le souhait des trois groupes intéressés est qu'une nouvelle réglementation soit adoptée dans les meilleurs délais.

Évidemment, nous vous communiquerons tous les résultats concernant ce dossier dès que ceux-ci seront disponibles.

Document d'information sur le contrôle des infections – Médecine dentaire

En collaboration avec l'Ordre des dentistes du Québec, nous avons publié et distribué aux membres de nos ordres respectifs le *Document d'information sur le contrôle des infections* en juin 2009. Ce document

se veut *La référence* en matière de contrôle des infections dans le domaine de la dentisterie.

Cette collaboration entre les deux ordres s'avère une valeur ajoutée en ce qui concerne la protection du public.

Office des professions du Québec (OPQ)

Cette année marquait le 35^e anniversaire du *Code des professions* et de la création de l'Office des professions du Québec. L'Ordre a assuré une présence aux activités soulignant cet événement important.

Nous garantissons, toujours avec respect et diligence, notre pleine et entière collaboration lorsque celle-ci est demandée par l'Office des professions du Québec.

Collaboration avec les collèges

L'Ordre se fait un devoir de travailler en étroite collaboration avec les collèges offrant notre formation. Comme à chaque année, M. Marcel Langlois, HD, vice-président, rencontrent les élèves de première année et au printemps, je rencontre tous les finissants.

De plus, nous participons à tous les comités consultatifs des collèges et à toutes les activités auxquelles nous sommes conviés. Tout comme, nous tenons toujours notre rencontre annuelle avec les coordonnateurs des collèges afin de discuter de nos dossiers communs.



Rapport de la présidente et directrice générale (suite)

MAINTENIR DE HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ DANS LES PROCESSUS FONDAMENTAUX ET STATUTAIRES DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE: RECRUTEMENT, FORMATION INITIALE, ADMISSION, INSPECTION PROFESSIONNELLE, FORMATION CONTINUE, SERVICE AU PUBLIC, SYNDIC ET DISCIPLINE.

• Promotion de la profession

Cette année, nous avons élaboré de nouveaux outils pour présenter notre profession aux étudiants qui sont à la recherche d'une carrière.

C'est ainsi que l'Ordre s'est muni d'un nouveau dépliant promotionnel de la profession intitulé : *Deviens hygiéniste dentaire* – «Fais de chaque éclat de rire un moment de fierté!», et nous avons également tenu kiosque au Salon national de l'éducation/ Foire nationale de l'emploi, à Montréal en octobre 2009.

Je profite de l'occasion pour remercier les hygiénistes dentaires qui ont répondu à notre appel et participé à cette activité de promotion.

• Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC)



© MICC



Le 27 novembre 2009, 25 diplômés du Collège de Maisonneuve ont reçu une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'hygiène dentaire. Une première au Québec!

En effet, à cause de la formule de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) du Collège de Maisonneuve, en partenariat avec l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Emploi-Québec, 20 femmes et 5 hommes de 10 nationalités différentes, venant de pays tels l'Algérie, la Colombie, le Liban et le Pérou, ont obtenu leur permis de pratique au Québec.

Nous tenons à féliciter ces diplômés et à remercier chaleureusement tous nos partenaires dans cet important dossier. Grâce à eux, une deuxième cohorte a été mise sur pied en février 2010.

Également, en décembre dernier, lors d'une conférence de presse, le MICC lançait le projet IPOP. Ce projet a été mis sur pied pour l'intégration en emploi de personnes à l'étranger référées par un ordre professionnel. Ce projet est une autre étape importante dans l'amélioration de l'intégration des personnes immigrantes.

Depuis quelques années, les demandes d'étude de dossier en vue d'une équivalence de diplôme et de formation ne cessent d'augmenter. Alors, afin de répondre à ces demandes, nous avons créé un poste de responsable et secrétaire du Comité des équivalences. Madame Louane Arsenault, HD, titulaire de ce nouveau poste, est disponible deux jours/semaine pour répondre aux besoins et aux questions des candidats.

• Calendrier de formation continue

Comme nous avons à l'Ordre un souci constant de la formation continue de nos membres, nous leur avons offert pour l'année 2009-2010 un calendrier de formation continue des plus intéressants. Plus de 50 formations ont été données partout dans la province, auxquelles plus de 2 750 hygiénistes dentaires ont participé.

ÉVALUER LES BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION ET FAVORISER LA DISPONIBILITÉ EN HYGIÉNISTES DENTAIRES POUR Y RÉPONDRE

Une de nos préoccupations est la disponibilité de notre main-d'œuvre en hygiénistes dentaires.

Donc, plusieurs actions concernant la promotion de notre profession se font tout au long de l'année auprès des étudiants qui sont à la recherche d'une profession.

De plus, l'Ordre participe aux nombreuses *Journées carrière* organisées à travers le Québec.

Accord sur le commerce intérieur (ACI)

À la suite des ententes entre les provinces, dans le contexte de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), chapitre sept sur la mobilité de la main-d'œuvre, les hygiénistes dentaires possédant un permis valide au Québec peuvent obtenir un permis de pratique dans une autre province sans avoir à passer l'examen de la certification nationale.

De plus, afin d'accélérer et d'améliorer le processus de délivrance de permis pour un hygiéniste dentaire ayant un permis dans une autre province et voulant un permis d'exercice au Québec, nous sommes à l'élaboration d'un règlement de permis sur permis, soit – **Autorisations légales d'exercer la profession hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre**. *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26)

Dès que celui-ci sera adopté, les personnes concernées seront avisées. Évidemment, le moyen de communication privilégié est par la Fédération des registraires du Canada.

Commission d'agrément dentaire du Canada

L'année 2009-2010 fut marquée par des visites d'évaluation de la Commission d'agrément dentaire du Canada dans certains de nos collègues offrant la formation de techniques d'hygiène dentaire.

Donc, les cégeps de Chicoutimi, de l'Outaouais ainsi que John Abbott ont reçu la visite des équipes d'évaluateurs de la Commission afin de conserver cette importante accréditation.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des 45 ordres professionnels du Québec. Nous assurons une présence à toutes les réunions ordinaires du CIQ et nous siégeons à divers comités.

De plus, nous participons régulièrement à la formation donnée par le CIQ, laquelle s'adresse spécifiquement aux devoirs, rôles et responsabilités des dirigeants d'un ordre.

Depuis mai 2007, j'occupe le poste de vice-présidente du CIQ.

Cette année, le CIQ a organisé, en collaboration avec l'Office des professions et les ordres professionnels, la première *Semaine des professionnels* au Québec, laquelle avait lieu du 11 au 17 octobre et se voulait un événement mobilisateur visant à mettre en relief l'apport des professionnels à la société québécoise.

De nombreuses activités ont été planifiées pendant cette semaine :

- En premier lieu, les ordres furent invités par le CIQ à utiliser le slogan choisi « *Un pro, c'est un pro* » pour faire la promotion de leurs professionnels. Donc, l'Ordre a conçu une affiche à l'effigie de notre profession incluant ce slogan et l'a distribuée à tous ses membres afin que ceux-ci l'utilisent dans leur milieu de travail.



- Puis, lors du Salon national de l'éducation, les ordres professionnels présents avaient pignon non pas sur rue, mais bien sur avenue, c'est-à-dire l'*Avenue des professions* établie pour l'événement par le CIQ.
- Finalement, un conférencier de prestige en la personne de monsieur Jacques Attali, président de la commission sur la croissance française, nous a entretenus avec sa conférence sous le thème de *Globalisation et protection du public*.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

L'automne 2009 nous a fait connaître la grippe A(H1N1) et l'Ordre, travaillant en étroite collaboration avec le MSSS a pris action et :

- distribué l'information nécessaire à tous ses hygiénistes dentaires,
- créé une banque de ressources humaines alternatives dans l'éventualité d'une pandémie,
- rendu accessible une formation en ligne donnée par le MSSS,
- mis à jour de façon régulière le site de l'Ordre avec toute information pertinente à ce sujet.

Rapport de la présidente et directrice générale (suite)

Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous vous présentons avec joie des états financiers avec un surplus budgétaire de 157 267 \$.

Ce surplus est le résultat entre autres, d'une hausse de 65 \$ de la cotisation des membres pour l'exercice 2009-2010.

De plus, notre grand souci de garder les dépenses au minimum tout en offrant un service de qualité maximum, et ce, toujours en gardant en tête notre mission de protection du public, nous permet de maintenir un système de contrôles comptables des plus stricts où chaque dépense est vérifiée à la loupe.

Je vous invite donc à consulter le rapport du vérificateur afin d'en connaître tous les détails.

Personnel du siège social



En partant d'en haut à gauche: Carolle Bujold, Agathe Bergeron, Adriana Elvira, Geneviève Degré, Jinette Laparé, Nadine Caron, Marise Parent et Elizabeth McDermott

En bas à gauche: Walter Barbosa, Johanne Côté, Janique Ste-Marie et Louane Arsenault

Absente de la photo: Karyne Bédard

Conclusion

Enfin, au cours de l'exercice 2009-2010, les administrateurs de l'Ordre ont procédé à l'adoption d'un nouvel organigramme. De ce nouvel organigramme, est issue la mise en place d'une nouvelle structure administrative.

L'objectif de cette nouvelle structure administrative est une meilleure distribution des responsabilités et des rôles de chaque employé dans un but ultime d'accroître l'efficacité de chacun et ainsi améliorer le service aux membres.

Après l'adoption du nouvel organigramme, les administrateurs m'ont octroyé le poste de directrice générale. Donc, après avoir occupé le poste de directrice générale par intérim à partir du 21 mai, date de départ de madame Dominique Derome, je suis entrée en fonction à titre de présidente et directrice générale en juillet 2009.

Je profite de l'occasion pour souligner et remercier madame Derome pour toutes ses réalisations pendant les huit années qu'elle a consacrées au sein de l'Ordre. Je tiens à la remercier très chaleureusement au nom de tous les hygiénistes dentaires, les membres de comités, les administrateurs, les employés et en mon nom personnel pour tout ce qu'elle a accompli et nous lui souhaitons le meilleur succès quant aux nouveaux défis qu'elle aura à relever. Nous sommes convaincus qu'elle saura le faire avec brio et grand professionnalisme.

Pour mettre en place cette nouvelle structure, nous avons embauché maître Janique Ste-Marie, notaire, pour pourvoir le poste de secrétaire de l'Ordre et madame Adriana Elvira, pour celui d'adjointe administrative aux ressources financières.

L'année 2009-2010 fut encore une fois, une année bien remplie et plusieurs projets ont été réalisés avec un haut niveau de qualité.

Évidemment, tout ceci a été accompli grâce à une équipe extraordinaire. Cette équipe composée de tous les employés de l'Ordre en est une de gens dévoués à l'Ordre et à notre profession. Je me trouve privilégiée de pouvoir compter sur eux, de les côtoyer quotidiennement et je les remercie pour tout.

Je tiens également à remercier tous les hygiénistes dentaires qui sont membres de nos nombreux comités, puisqu'ils ne cessent d'offrir leur soutien inconditionnel afin de promouvoir et de faire rayonner notre profession.

Enfin, je tiens à remercier tous les administrateurs pour la qualité de leur engagement à l'Ordre, pour leur précieuse collaboration, et surtout pour leur soutien à mon égard face à mon rôle et mes responsabilités de présidente et directrice générale.

En terminant, je vous assure, chers membres, que ma passion pour notre profession est toujours présente et que ma vision, toujours très grande. Ce qui m'anime constamment, et me permet d'augmenter sans cesse mes efforts pour le rayonnement de celle-ci, et ce, toujours dans un grand souci de respect et d'intégrité pour notre mission première qu'est la protection du public.

La présidente et directrice générale,



Johanne Côté, HD

Rapport de la secrétaire



Accueillie par l'**OHDQ** à la mi-année comme secrétaire, les activités de l'Ordre étaient déjà engagées, mais je suis très heureuse d'avoir pu contribuer aux réalisations de l'Ordre et à sa mission première : la protection du public.

En tant que secrétaire, je suis responsable, entre autres de l'application du *Code des professions du Québec*, des règlements de l'**Ordre des**

hygiénistes dentaires du Québec, du déroulement des réunions du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de l'Assemblée générale annuelle, des inscriptions au Tableau des membres, de la délivrance des permis ainsi que la publication des décisions du Conseil d'administration (radiation, limitation ou suspension d'exercice, etc.).

Plus concrètement, j'ai assisté la présidente et directrice générale dans la révision de nos processus des différents comités et dans la supervision de certains dossiers, notamment lors de l'adoption par le Conseil d'administration des conditions et modalités de l'article 62.2 du *Code des professions du Québec*. Cet article concerne l'obligation pour le professionnel d'informer l'Ordre de toute réclamation formulée contre lui après de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle. J'ai également guidé les administrateurs lors de l'adoption d'une liste d'infractions criminelles et pénales pouvant avoir un lien avec la profession d'hygiéniste dentaire lorsque le membre a fait l'objet d'une décision judiciaire comme prévu aux articles 55.1 et 55.5 du *Code des professions*. J'ai supervisé la gestion et le protocole des élections au Conseil d'administration de l'Ordre.

Je veux remercier tous les employés de l'Ordre pour leur gentillesse, leur rigueur et leur aide tout au long de l'année. Je remercie les administrateurs du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur appui et leur confiance à mon égard. Finalement, j'adresse des remerciements particuliers à madame Johanne Côté, la présidente et directrice générale de l'Ordre, pour son professionnalisme, son intégrité ainsi que son soutien quotidien, lequel contribue à mon épanouissement professionnel et personnel.

La secrétaire de l'Ordre,

Janique Ste-Marie, notaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	5
Réunions extraordinaires	5
Résolutions	142

Élection à la présidence et composition des comités

Lors de leur première réunion de l'année, soit le 15 mai 2009, les administrateurs ont élu madame Johanne Côté, HD présidente de l'OHDQ pour un douzième (12^e) mandat consécutif. Ensuite, ils ont procédé à la composition des comités statutaires et autres comités.

Calendrier annuel des réunions et la date de l'assemblée générale annuelle

Au cours de leur première réunion, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2009-2010 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 31 mai 2010. Le rapport annuel 2009-2010, sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle à la date prévue.

Gouvernance

Les administrateurs ont continué les travaux entamés dans l'exercice précédent en ce qui concerne la gouvernance. Les administrateurs, étaient accompagnés d'un conseiller. Ainsi, au cours de leurs travaux, ils ont adopté notamment les politiques suivantes :

- Adoption d'une nouvelle structure organisationnelle
- Politique sur les conditions de travail et la rémunération
- Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration

Suite à l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle, madame Johanne Côté, HD, présidente de l'Ordre a accepté, le 21 mai 2009, de cumuler le poste de présidente et de directrice générale. Ainsi, suite à l'adoption d'un nouvel organigramme, l'OHDQ a aboli le poste d'adjointe à la direction générale et créé deux postes : adjointe administrative, ressources financières et matérielles et secrétaire du Comité d'équivalence. Également, l'OHDQ a pourvu le poste de secrétaire générale de l'Ordre.

Activités financières et de gestion

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2010-2011. Suite à l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle, l'OHDQ a procédé à l'embauche d'une personne additionnelle comme adjointe administrative, ressources financières et matérielles afin d'assurer une bonne gestion des ressources financières et matérielles. Finalement, les administrateurs ont adopté la création d'un deuxième poste d'inspecteur à temps partiel.

Nomination de la personne déléguée pour le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) et le délégué substitut

En mai 2009, les administrateurs ont nommé madame Johanne Côté, HD, présidente, personne déléguée pour le CIQ et monsieur Marcel Langlois, HD, vice-président, à titre de délégué substitut.

Adoption des plans d'action 2009-2010

Lors de la réunion du mois de septembre, le Conseil d'administration a siégé en comité plénier et a notamment réalisé une mise à jour de la planification stratégique de même que la révision des rôles et responsabilités incombant aux administrateurs de l'Ordre, et ce, en lien avec la planification stratégique 2008-2011.

Document d'information sur le contrôle des infections en médecine dentaire

Lors de la séance du mois de mars le Conseil d'administration a adopté le nouveau document de travail intitulé *Contrôle des infections – médecine dentaire - obligations*.

Rapport des activités du Comité exécutif

Adoption des thèmes à venir pour le magazine scientifique *L'Explorateur*

Les administrateurs ont accepté les recommandations du Comité des publications pour les thèmes à venir d'octobre 2010 à avril 2011.

Contribution financière pour le Centre d'excellence

Les administrateurs ont décidé d'octroyer, pour une troisième année consécutive, une contribution financière au Centre d'excellence pour la santé buccodentaire et le vieillissement de l'Université Laval de Québec dans le contexte du projet d'accessibilité des soins aux personnes à mobilité réduite.

Nomination d'un nouveau membre au Comité d'inspection professionnelle

Le 15 mai 2009, les administrateurs ont procédé à la nomination de madame Marie-Josée Dufour, HD, comme membre du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans arrivant à échéance en mai 2012.

Financement de la Commission de l'agrément dentaire du Canada

Les administrateurs ont entériné la recommandation de la *Commission de l'agrément dentaire du Canada* (CADC) quant à la contribution annuelle. Cette contribution nationale pour 2010 a été fixée à onze dollars et quarante-cinq cents (11,45 \$) par hygiéniste dentaire comparativement à quatre dollars et quatorze cents (4,14 \$) l'année dernière.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Conformément à l'article 93b) du *Code des professions du Québec* et à l'article 6 du règlement sur les élections au Conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

Pratique illégale et usurpation du titre

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique, madame Louise Hébert, HD, à procéder à des enquêtes pour pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre.

Établissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de mars 2010, les administrateurs ont convenu d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2011-2012 de six dollars (6 \$). La cotisation régulière pour 2011-2012 sera donc de trois cent cinquante et un dollars (351 \$) et de 50 % de cette somme, soit cent soixante-quinze dollars et cinquante cents (175,50 \$), pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée comme suit :

- 351 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet
- 306 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre
- 261 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	4
Résolutions	86

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

Mise à jour du Tableau des membres

Le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier trois cent seize (316) membres du Tableau des membres, en avril 2009, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions du Québec*.

Imposition d'un stage de perfectionnement aux membres revenant à la pratique de la profession après une absence de cinq (5) ans et plus

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	13
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminutions du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	9
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	0
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	1
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	11

Recommandations du Comité d'équivalence visant à reconnaître ou à ne pas reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation

Reconnaisances de diplôme ou de formation	40
Non-reconnaisances de diplôme ou de formation	97
Fermetures de dossiers	60

Commandites pour des projets de promotion de la profession ou de sensibilisation par des hygiénistes dentaires

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé des commandites d'une valeur de deux cent cinquante (250 \$) à deux (2) groupes d'hygiénistes dentaires : pour le projet *Salon jeunesse, Édition 2009* et pour un projet communautaire au Guatemala.

Politique de placement

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont adopté la révision de la politique de placement.

Rapport des admissions

Nombre de membres au 31 mars 2009 :	4 751
Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :	235
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	271
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	6
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	29
Nombre de radiations au Tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	316
Nombre de radiation à la demande d'un membre :	0
Décès :	3

Les 4 973 membres en règle que compte l'**OHDQ** en date du 31 mars 2010 se répartissent dans les catégories suivantes :

- 4 968 membres actifs
- 5 membres à vie

Répartition régionale des membres

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	78
2 Saguenay	211
3 Capitale Nationale	519
4 Mauricie	223
5 Estrie	154
6 Montréal	783
7 Outaouais	266
8 Abitibi-Témiscamingue	71
9 Côte-Nord	49
10 Nord du Québec	13
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	30
12 Chaudière-Appalaches	227
13 Laval	242
14 Lanaudière	331
15 Laurentides	334
16 Montérégie	1 231
17 Centre du Québec	169
Autre	37
Total :	4 968

Répartition des membres selon leur sexe

Femmes	4 872
Hommes	96

Collèges	Nombre d'abonnés étudiants
Cégep de Chicoutimi	84
Collège Édouard-Montpetit	5
Collège François-Xavier-Garneau	9
Collège John Abbott	5
Collège de Maisonneuve	3
Cégep de l'Outaouais	31
Cégep de Saint-Hyacinthe	2
Cégep de Trois-Rivières	2
Total :	141

Cotisation 2009-2010

Pour l'exercice 2009-2010, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

Membres actifs	345 \$
Nouveau diplômé	172 \$
Membre à vie	Nil
Cotisation supplémentaire	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

Assurance responsabilité professionnelle des membres

L'Ordre contracte annuellement une assurance responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assuré	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

De plus, l'Ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	8	0	6	0	2
Hors du Canada	1	0	1	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

8

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada					
Hors du Canada	90	0	87	0	3

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

87

Comité d'équivalence (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquis hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	6	88
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'**OHDQ** travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'**OHDQ** a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert quatre (4) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que cent vingt-six (126) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

Dans un deuxième temps, un premier groupe de vingt-cinq (25) personnes formées à l'étranger a complété le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Collège de Maisonneuve. Ces personnes ont donc obtenu un AEC en techniques d'hygiène dentaire en novembre 2009 et par la suite ont pu obtenir leur permis d'exercice.

Un deuxième groupe a débuté le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Collège Maisonneuve au début février 2010.

En conclusion, l'Ordre est soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante. Le bilan de cette année en est la preuve!

Le comité est composé des personnes suivantes :

Louane Arsenault, HD, secrétaire,
Comité d'équivalence (depuis le 25 novembre 2009)

Linda Douville, HD (jusqu'en juillet 2009)

Jocelyne Long, HD

Maryse Quesnel, HD

Sylvie Savard, HD

Dominique Derome, FCMA,
personne-ressource (jusqu'au 20 mai 2009)

Johanne Côté, HD, présidente et directrice générale,
personne-ressource (depuis le 21 mai 2009)

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions 8

Recommandations 47

Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale 420

Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre 0

Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre 0

Dossier transmis au bureau de syndic 1

Programme de surveillance générale 2009-2010

Le programme de surveillance générale 2009-2010 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2009 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février/mars 2009 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

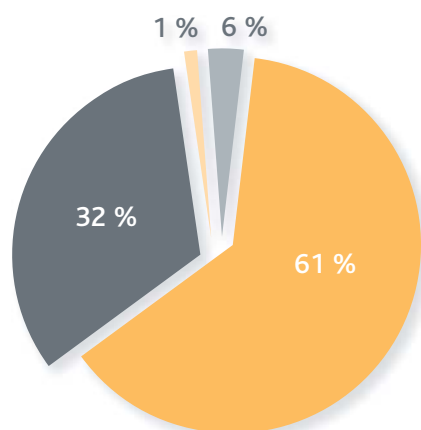
Réalisations

Au cours du dernier exercice, quatre cent vingt (420) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

Synthèse des recommandations du comité

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé quarante-sept (47) recommandations. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Comité d'inspection professionnelle (suite)



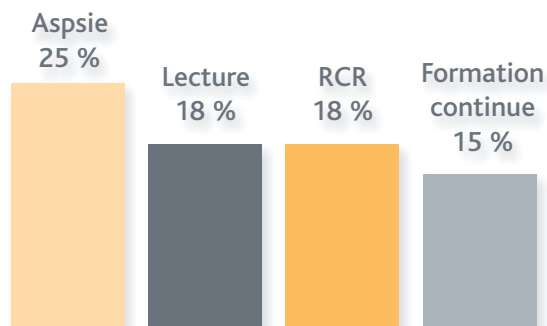
Vingt-quatre (24) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Deux cent cinquante-sept (257) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cent trente-quatre (134) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public dont l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Cinq (5) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.

Plan d'action



Modifications dans les mesures d'asepsie	105
Comptes rendus de lecture	78
Formations RCR	78
Formations continues liées au secteur d'activité	63
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

Membre ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic

En application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), un membre a fait l'objet d'une information au syndic et le dossier professionnel de ce membre lui a été transmis.

Composition du comité :

Caroline Lavoie, HD, présidente
Denyse Brouillard, HD
Véronique Dionne, HD
Marie-Josée Dufour, HD (depuis le 15 mai 2009)
Geneviève Gagné, HD
Agathe Bergeron, HD, secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle
Carolle Bujold, HD, inspectrice

Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'**OHDQ**. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité n'a pu se rencontrer afin de tenir une réunion.

Composition du comité :

Manon Campagna, HD, membre représentant l'**OHDQ**,
présidente du comité

Diane Beauregard, HD, membre représentant l'**OHDQ**

Francine Trudeau, HD, membre représentant la Fédération
des cégeps

Ginette Sheehy, membre représentant la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, membre représentant le ministère de
l'Éducation, du Sport et du Loisir

Dominique Derome, FCMA, secrétaire du comité
(jusqu'au 20 mai 2009)

Johanne Côté, HD, secrétaire du comité (depuis le 21 mai 2009)

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires, et ce, à travers toute la province. Les hygiénistes dentaires membres de ce comité participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès, dont entre autres, au choix des conférenciers.

Nombre de réunions : 8

Recommandations : 29

Les membres du CFCP ont une fois de plus, confectionné un calendrier de formation continue diversifié aux hygiénistes dentaires afin de leur permettre d'accumuler leur vingt (20) heures de formation continue et de répondre aux exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Durant cet exercice, l'**OHDQ** a offert dix (10) différentes activités de formation continue.

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) *(suite)*

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Programme d'exercices préventifs en santé dentaire	8	6	286
Dentisterie opératoire	10	6	569
Dépistage et moyens d'intervention dans les troubles de la déglutition	6	3	340
Formation RCR – Cardio-secours adultes-enfants/DEA	11	4	254
L'apnée du sommeil	7	3	254
Des stratégies pour faciliter votre relation professionnelle avec la clientèle ayant une déficience intellectuelle	5	3	137
Les styles de vie contemporains, sont-ils tous sains? Leur rôle dans l'usure dentaire	1	3	83
Hip, Healthy and Not-So-Healthy Lifestyles: Their role in Tooth Wear	1	3	69
CPR to assist adults and children / AED	1	4	13
Sleep Apnea	1	3	65

TOTAL DES PARTICIPANTS : 2070

Le Comité de formation continue et professionnelle est présentement à compléter les derniers détails du Congrès qui se tiendra les 22, 23 et 24 octobre 2010 au Centre des congrès de Québec. Également, un nouveau calendrier de formation 2010-2011 est en préparation.

Composition du comité:

Sophia Baltzis, HD (depuis le 27 novembre 2009)

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD (depuis le 27 novembre 2009)

Nadia St-Georges, HD

Christine Thibault, HD

Agathe Bergeron, HD

Karyne Bédard, secrétaire du comité

Rapport du bureau du syndic

Période de référence: Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Mandat:

Tel qu'accordé par le *Code des professions du Québec* le syndic peut :

- Faire enquête suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions du Québec*.
- Faire enquête sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant des actes de la médecine dentaire délégués à ces derniers (article 189 du *Code des professions*).
- Faire enquête sur toutes les plaintes logées contre des personnes qui usurpent le titre d'hygiéniste dentaire (article 189 du *Code des professions*).
- Proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné si le syndic estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

Activités du syndic relatives à la discipline

Nombre de dossiers ouverts	3
Nombre total de membres visés	3
Nombre de décisions de porter plainte	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	2
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1
Nombre de dossiers demeurés ouverts à la fin de l'exercice 2008-2009 et réglés au cours du présent exercice 2009-2010	3
Nombre total de membres visés	2
Nombre de décisions de porter plainte	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	3
Nombre de dossiers réglés par conciliation du syndic	0

Activités du syndic relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal (réouverture de dossier d'enquête)	1
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal de l'exercice précédent (2008-2009)	5
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation du titre	5
Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre	0
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation du titre (autorisée mais dont l'enregistrement se fera lors de l'exercice 2010-2011)	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable	0
Montant total des amendes imposées	0

Rapport du bureau du syndic (suite)

Période de référence: Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Note :

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES LORS D'EXERCICES PRÉCÉDENTS (2004 À 2008), AYANT FAIT L'OBJET D'UNE POURSUITE PÉNALE ET EN ATTENTE D'UN JUGEMENT	10
--	----

Répartition de ces enquêtes :

Poursuites pour exercice illégal :	8
------------------------------------	---

Poursuites pour exercice illégal et usurpation de titre :	2
--	---

De plus, il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 1^{er} avril 2009 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire.

Au cours du présent exercice, la syndique a participé à diverses formations relatives à l'exercice de sa fonction et a participé au 3^e Colloque des dirigeants des ordres professionnel qui a eu lieu en septembre 2009.

Composition du comité :

Louise Hébert, HD, syndique

Ginette Garceau, HD, syndique adjointe

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Bien que l'**OHDQ** ait un règlement concernant la conciliation, il n'est pas mis en application : l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

Comité de révision

Nombre de réunions du comité	1	Composition du comité :
Nombre de demandes d'avis reçues	1	Julie Drolet, HD
Nombre de demandes présentées hors délai	0	Martine Paré, HD
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	1	Francine Boivin, dt.p. MAP, administratrice nommée
Nombre d'avis suggérant à la syndique ou syndique adjointe ou correspondant de compléter son enquête	0	Abdeldellatif Chouky, MBA, administrateur nommé
Nombre d'avis suggérant à la syndique de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	Sylvie Hertrich, administratrice nommée
Nombre d'avis qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0	Dominique Derome, FCMA, secrétaire (jusqu'au 20 mai 2009)
		Agathe Bergeron, HD, secrétaire par intérim (du 21 mai au 13 septembre 2009)
		Me Janique Ste-Marie, secrétaire (à compter du 14 septembre 2009)

Conseil de discipline

En vertu de l'article 116 du *Code des professions du Québec*, le Conseil de discipline a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise à l'égard des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Le Conseil de discipline n'a eu aucune activité durant l'exercice 2009-2010. Il n'y a eu aucune plainte et aucune plainte n'était pendante au cours du dit exercice.

Nombre d'audience du Conseil de discipline	0
Nombre de plainte portée devant le Conseil	0
Nombre de décision rendue par le Tribunal des professions	0
Nombre de décision en appel du Tribunal des professions	1

Composition du comité :

Simon Venne, avocat, président
Louise Bourassa, HD, membre
Jodi Grandbois, HD, membre
Marc Johnson, HD, membre
Hélène St-Cyr, HD, membre
Carole Trahan, HD, membre
Lyne Trottier, HD, membre
Dominique Derome, FCMA, secrétaire (jusqu'au 20 mai 2009)
Me Frédérick Delorme, secrétaire (du 10 juillet 2009 au 17 septembre 2009)
Me Janique Ste-Marie, notaire, secrétaire (depuis 18 septembre 2009)

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'**OHDQ** désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2009-2010 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'**OHDQ** honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'**OHDQ** vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés-étudiants de l'**OHDQ** inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

Lauréats 2009-2010

Méritas institutionnel

Le comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2009-2010 sont :

Cégep de Chicoutimi :
Madame Annie Dufour

Collège Édouard-Montpetit :
Madame Géraldine Faust

Collège François-Xavier-Garneau :
Madame Joannie Pelletier

Collège John Abbott :
Madame Catherine Chaput

Collège de Maisonneuve :
Madame Marie-Josée Hogue

Cégep de l'Outaouais :
Madame Marie-Eve Ménard

Cégep de Saint-Hyacinthe :
Madame Michelle Vallières

Cégep de Trois-Rivières :
Madame Valérie Boucher

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante. Le hasard a favorisé madame Joannie Pelletier, HD, diplômée du Collège François-Xavier-Garneau. À titre de gagnante pour l'exercice 2009-2010, madame Pelletier a reçu une bourse de cinq cents dollars (500 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Prix Racine

Le comité a décerné le Prix Racine à madame Josée Doucet, HD, pour son article « L'occlusion revue » publié dans l'édition d'octobre 2008 du magazine *L'Explorateur*. Madame Doucet a obtenu un forfait santé d'une valeur de sept cents dollars (700 \$).

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Doucet pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la Bourse de la relève comme suit :

1^{re} année : **Madame Stéphanie Lee Fortin**
Cégep de l'Outaouais

2^e année : **Madame Joannie Dinardo**
Collège de Maisonneuve

3^e année : **Aucun gagnant**

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$), offerte par la compagnie Oral B, a été remise à chaque gagnante. De plus, chacune d'elles a vu son texte publié dans l'édition de janvier 2010 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à tous!

Composition du comité :

Johanne Côté, HD, présidente et directrice générale

Danielle Bonenfant, HD, administratrice

Francine Demeules, HD, administratrice

Josée Desgagné, HD, administratrice

Paule Trépanier, HD, administratrice

Abdellatif Chouky, MBA, administrateur nommé

Comité des publications

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'**OHDQ**. Pour y parvenir, le comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration.

À cette fin, le Comité des publications a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2009-2010. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- Les produits laitiers
- La génétique
- Les diversités culturelles
- Les aînés

Composition du comité :

Caroline Boudreault, HD

Chantal Carrier, HD

Martine Plante, HD

Karyne Bédard, secrétaire du comité



Rapport du vérificateur

Aux membres de
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2010 et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 14 mai 2010

	2010 BUDGET	RÉEL	2009 RÉEL
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 524 600 \$	1 525 762 \$	1 183 560 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	44 800	58 823	39 760
Abonnements des étudiants	6 300	4 500	7 410
Droits d'admission	69 400	51 150	44 385
Droits de réadmission	81 100	102 525	92 080
Droits d'équivalence	20 000	21 050	25 000
Formation continue	243 500	182 960	196 823
Congrès	---	---	242 567
Commandites	2 000	20 000	3 000
Publications	83 900	103 859	84 804
Placements	35 500	29 516	38 879
Subvention	---	2 825	63 868
Amendes	10 000	6 000	---
<u>Divers</u>	<u>26 500</u>	<u>65 190</u>	<u>51 909</u>
	<u>2 147 600</u>	<u>2 174 160</u>	<u>2 074 045</u>

CHARGES

Administration générale (Annexe 1)	717 500	737 477	743 253
Conseil d'administration (Annexe 2)	45 900	69 628	37 621
Comité exécutif (Annexe 3)	15 000	12 941	8 338
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	237 100	226 590	240 081
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	500 000	404 410	635 821
Comité des équivalences (Annexe 7)	58 800	67 501	55 657
Comité des publications (Annexe 8)	191 700	186 884	158 397
Plan stratégique (Annexe 9)	238 200	234 980	256 295
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 10)	<u>131 100</u>	<u>76 482</u>	<u>95 441</u>
	<u>2 135 800</u>	<u>2 016 893</u>	<u>2 230 904</u>

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)

<u>11 800 \$</u>	<u>157 267 \$</u>	<u>(156 859) \$</u>
------------------	-------------------	---------------------

Surplus cumulés

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	629 406 \$	786 265 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>157 267</u>	<u>(156 859)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>786 673 \$</u>	<u>629 406 \$</u>

Bilan 31 mars 2010

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 013 119 \$	845 058 \$
Placements temporaires, 0.4%, échéant 2011	50 000	50 000
Débiteurs	144 686	231 354
Intérêts à recevoir	14 514	14 039
Frais imputables au prochain exercice	<u>200 065</u>	<u>78 114</u>
	1 422 384	1 218 565
PLACEMENTS (note 6)	1 380 400	1 292 611
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>12 764</u>	<u>22 933</u>
	<u>2 815 548 \$</u>	<u>2 534 109 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	241 653 \$	158 849 \$
Revenus reportés	<u>1 787 222</u>	<u>1 745 854</u>
	2 028 875	1 904 703
SURPLUS CUMULÉS	<u>786 673</u>	<u>629 406</u>
	<u>2 815 548 \$</u>	<u>2 534 109 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs

	2010	2009
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	157 267 \$	(156 859) \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>22 167</u>	<u>82 200</u>
	<u>179 434</u>	<u>(74 659)</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	86 668	(158 512)
Intérêts à recevoir	(475)	(1 924)
Frais imputables au prochain exercice	(121 951)	56 736
Créditeurs	82 804	(25 989)
Revenus reportés	<u>41 368</u>	<u>389 729</u>
	<u>88 414</u>	<u>260 040</u>
	<u>267 848</u>	<u>185 381</u>
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(87 789)	104 636
Acquisition d'immobilisations	<u>(11 998)</u>	<u>(60 464)</u>
	<u>(99 787)</u>	<u>44 172</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	168 061	229 553
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>895 058</u>	<u>665 505</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	<u>1 063 119 \$</u>	<u>895 058 \$</u>

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuels d'un ordre professionnel.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'Ordre a adopté les nouveaux chapitres suivants du manuel de l'ICCA applicables le 1^{er} avril 2009 :

Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers du Manuel de l'ICCA a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met moins l'accent sur le principe de rapprochement. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

États des flux de trésorerie

Le chapitre 1540 a été modifié pour inclure à son champ d'application les organismes sans but lucratif. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne. De plus, une autre modification a été ajoutée afin de refléter le fait que les organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sont compris dans le champ d'application du chapitre 1751 états financiers intermédiaires. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4460, Présentation des opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif du Manuel de l'ICCA a été modifié afin de s'assurer que son libellé s'harmonise avec celui du chapitre 3840, Opérations entre apparentés. L'application de cette nouvelle norme n'a eu aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

Présentation des dépenses attribuées par les organismes sans but lucratif

Ce nouveau chapitre 4470, Présentation de la ventilation des charges des organismes sans but lucratif, établit les normes de présentation pour les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par poste et de ventiler ces charges poste par poste. L'application de cette nouvelle norme n'a aucune influence sur les résultats financiers ni sur l'information à fournir de l'Ordre.

4. NOUVELLE RÈGLE COMPTABLE

La nouvelle règle comptable qui a été modifiée ou publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur et qui pourrait avoir des répercussions sur l'Ordre, est la suivante :

Chapitre 1506, Modifications comptables

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506, Modifications comptables, pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'entité. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	20 %
Informatique	33 %

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires
Débiteurs et intérêts à recevoir
Placements
Créditeurs

Détenus à des fins de transactions
Prêts et créances
Prêts et créances
Autres passifs

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

6. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 426 678 \$ au 31 mars 2010 (1 342 354 \$ au 31 mars 2009). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de .79 % à 6.25 %, échéance variant entre 2010 et 2015.

7. IMMOBILISATIONS

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau	108 035 \$	108 035 \$	---	8 503 \$
Informatique	<u>100 794</u>	<u>88 030</u>	<u>12 764</u>	<u>14 430</u>
	<u>208 829 \$</u>	<u>196 065 \$</u>	<u>12 764 \$</u>	<u>22 933 \$</u>

8. CRÉDITEURS

	2010	2009
Créanciers	163 858 \$	82 750 \$
Frais courus	25 412	21 180
Salaires courus	<u>52 383</u>	<u>54 919</u>
	<u>241 653 \$</u>	<u>158 849 \$</u>

9. COMPOSITION DE TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	1 013 119 \$	845 058 \$
Placements temporaires	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	<u>1 063 119 \$</u>	<u>895 058 \$</u>

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2010 s'établit à 1 085 014 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2011 – 145 065 \$; 2012 – 134 194 \$; 2013 – 146 393 \$; 2014 – 150 644 \$; 2015 – 152 769 \$

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (SUITE)

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2012. Le loyer global à payer se chiffre à 13 858 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2010 s'établit à 5 038 \$. Les paiements à effectuer au cours des deux (2) prochains exercices sont les suivants :

2011 – 2 520 \$; 2012 – 2 518 \$

11. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

12. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la compréhension avec ceux de l'exercice courant.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	BUDGET	2010 RÉEL	2009 RÉEL
Salaires et charges sociales	399 900 \$	376 748 \$	367 206 \$
Abonnements	1 500	929	1 657
Agrément dentaire	19 700	19 665	21 936
Assurances générales et taxes	2 000	1 305	2 287
Conseil Interprofessionnel du Québec	17 000	17 198	16 390
Cotisations et affiliations	2 600	3 545	1 998
Entretien et réparations – équipements	2 800	2 616	3 076
Formation de personnel	13 200	13 647	9 777
Fournitures de bureau et papeterie	5 000	3 137	3 043
Frais d'imprimerie et photocopies	6 500	4 333	2 869
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	35 000	24 265	28 638
Frais divers	4 500	3 905	4 242
Frais de poste et messagerie	9 000	8 335	6 161
Informatique	33 000	46 908	41 873
Intérêts et frais bancaires	24 000	29 129	36 973
Location d'équipements	8 300	9 185	8 130
Loyer et frais incidents	38 000	37 995	29 751
Rapport annuel	4 500	5 115	4 678
Services professionnels	59 500	101 824	67 219
Téléphone et service téléphonique	10 000	5 526	3 149
Amortissement des immobilisations	21 500	22 167	82 200
	<u>717 500 \$</u>	<u>737 477 \$</u>	<u>743 253 \$</u>

ANNEXE 2 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Honoraires de présence	12 700 \$	13 620 \$	11 444 \$
Frais de déplacement	25 000	37 627	20 115
Frais de repas	2 800	2 492	1 955
Assurances responsabilité	1 800	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	500	1 035	178
Formation	1 000	---	---
Divers	2 100	13 110	2 185
	<u>45 900 \$</u>	<u>69 628 \$</u>	<u>37 621 \$</u>

ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF

Honoraires de présence	4 100 \$	4 080 \$	3 015 \$
Frais de déplacement du comité	7 400	6 401	3 478
Divers	3 500	2 460	1 845
	<u>15 000 \$</u>	<u>12 941 \$</u>	<u>8 338 \$</u>

	BUDGET	2010 RÉEL	2009 RÉEL
ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges sociales	159 500 \$	152 691 \$	161 416 \$
Honoraires de présence	2 300	2 200	1 700
Fournitures de bureau	5 000	2 848	4 730
Frais de déplacement	24 000	23 762	29 660
Loyer et frais incident	30 600	30 568	25 630
Frais de postes et messagerie	15 000	11 053	11 523
Divers	<u>700</u>	<u>3 468</u>	<u>5 422</u>
	<u>237 100 \$</u>	<u>226 590 \$</u>	<u>240 081 \$</u>

ANNEXE 5 – COMITÉ DE LA FORMATION

Honoraires de présence	200 \$	--- \$	--- \$
Divers	<u>300</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
	<u>500 \$</u>	<u>--- \$</u>	<u>--- \$</u>

ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	152 200 \$	140 243 \$	114 299 \$
Honoraires de présence	2 000	1 500	8 878
Frais de déplacement	1 000	770	447
Formation continue	264 100	178 696	157 606
Programme de formation	---	---	5 445
Congrès	---	---	288 197
Divers	700	5 953	8 016
Intérêts et frais bancaires	16 000	18 398	---
Frais de postes et messagerie	10 000	7 405	7 392
Frais d'imprimerie et photocopies	4 000	3 036	3 444
Fournitures de bureau	4 000	2 557	3 651
Loyer et frais incidents	<u>46 000</u>	<u>45 852</u>	<u>38 446</u>
	<u>500 000 \$</u>	<u>404 410 \$</u>	<u>635 821 \$</u>

ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Salaires et charges sociales	30 900 \$	34 767 \$	31 109 \$
Honoraires de présence	2 500	2 475	4 000
Fournitures de bureau	5 000	3 892	4 829
Frais de déplacement	4 400	936	1 644
Loyer et frais incidents	16 000	15 284	12 815
Divers	<u>---</u>	<u>10 147</u>	<u>1 260</u>
	<u>58 800 \$</u>	<u>67 501 \$</u>	<u>55 657 \$</u>

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS

	BUDGET	2010 RÉEL	2009 RÉEL
Salaires et charges sociales	55 500 \$	51 425 \$	34 694 \$
Honoraires de présence	1 300	670	710
Frais de déplacement	1 600	1 395	2 571
Fournitures de bureau	4 000	3 892	4 829
Loyer et frais incidents	15 300	15 284	12 815
Divers	1 000	1 246	1 260
Explorateur			
Frais de production	66 000	68 739	62 999
Frais de poste	23 000	28 304	20 938
Mots d'Ordre			
Frais de production	10 000	3 875	6 997
Frais de poste	<u>14 000</u>	<u>12 054</u>	<u>10 584</u>
	<u>191 700 \$</u>	<u>186 884 \$</u>	<u>158 397 \$</u>

ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE

Élaboration et mise en oeuvre	71 500 \$	57 253 \$	128 817 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	35 000	37 656	38 942
Impression et autres	79 900	92 492	42 047
Promotion au public			
Activités provinciales	23 000	18 386	31 159
Placement média	<u>28 800</u>	<u>29 193</u>	<u>15 330</u>
	<u>238 200 \$</u>	<u>234 980 \$</u>	<u>256 295 \$</u>

ANNEXE 10 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE

BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL

Salaires et charges sociales	5 400 \$	5 031 \$	6 222 \$
Honoraires de présence	16 000	17 932	23 978
Fournitures de bureau	1 200	1 976	2 415
Frais de déplacement	3 500	2 333	2 582
Loyer et frais incidents	10 000	7 642	6 407
Divers	<u>10 000</u>	<u>6 142</u>	<u>8 146</u>
	46 100	41 056	49 750

BUREAU DU SYNDIC – PRATIQUE ILLÉGALE

CONSEIL DE DISCIPLINE

	55 000	21 180	33 582
	<u>30 000</u>	<u>14 246</u>	<u>12 109</u>
	<u>131 100 \$</u>	<u>76 482 \$</u>	<u>95 441 \$</u>



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphones: 514 284-7639

1 800 361-2996

Télécopieur: 514 284-3147

Courrier électronique: info@ohdq.com

Site Internet: www.ohdq.com



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573